

## Lexique - notions essentielles et supplémentaires

**Agriculture extensive** : Système de production agricole qui consomme moins de facteurs de production par unité de surface par opposition à l'agriculture intensive. Elle utilise peu d'intrants, est moins mécanisée, et se caractérise par des rendements relativement faibles.

**Agriculture intensive** : Mode de production agricole impliquant de hauts niveaux d'intrants et de sortie par unité de surface agricole.

**AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il s'agit d'un partenariat entre un groupe de consommateurs et un ou des agriculteurs sous forme d'engagement financier des consommateurs à se fournir chez l'agriculteur. Les consommateurs s'engagent sur une période de temps définie qui permet une meilleure anticipation et planification des agriculteurs. Les AMAP sont considérées comme particulièrement favorables à l'économie sociale et solidaire.

**Ammonium** : Forme ionique de l'azote  $\text{NH}_4^+$ , le taux d'ammonium et d'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) sont mesurés en pisciculture et doivent respecter les seuils réglementaires.

**Artificialisation** : Modification du milieu, du sol, ou d'un habitat naturel par l'homme dans un objectif d'amélioration de la production agricole ou d'urbanisation, entraînant une perte des qualités du milieu, notamment sa naturalité, son rôle de puits de biodiversité, et ses qualités biogéochimiques.

**Assainissement** : désigne l'ensemble des techniques et des infrastructures visant à collecter, transporter, traiter et éliminer les eaux usées domestiques, industrielles et pluviales, ainsi qu'à assurer la gestion des déchets solides, dans le but de protéger la santé publique et l'environnement.

**Bassin versant** : Ensemble des terres situées dans la zone délimitée par la ligne de partage des eaux qui recueille l'eau arrivant à un exutoire.

**Circuit fermé/recirculé** : Système dans lequel le fluide est continuellement recyclé à travers le système, permettant une utilisation répétée et minimisant les pertes.

**Circuit ouvert** : Système dans lequel le fluide circule à travers le système une seule fois avant d'être rejeté à l'extérieur, sans recirculation ou réutilisation.

**Commission Locale de l'EAU (CLE)** : Créée par le préfet, elle est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Véritable noyau décisionnel du SAGE, elle organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des

conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

**Communauté de communes** : Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en France, regroupant plusieurs communes pour mutualiser leurs ressources et compétences, avec des compétences obligatoires et optionnelles, gouvernées par un conseil communautaire composé de représentants des communes membres.

**Continuité écologique** : Liaison écologique entre l'amont et l'aval du bassin versant permettant le transit sédimentaire et la libre circulation des organismes aquatiques. La continuité écologique garantit le passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques.

**Crue** : Survenue lorsque le volume d'eau dans un cours d'eau dépasse sa capacité normale, souvent en raison de précipitations abondantes, de la fonte des neiges, ou de la libération d'eau d'un barrage.

**Cycle de l'azote** : Succession des modifications subies par les différentes formes de l'azote neutre en formes réactives et vice-versa, incluant les nitrates, nitrites, et la notion d'oxydo-réduction.

**Débit** : Quantité d'une grandeur traversant une surface donnée par unité de temps.

**Débit réservé** : Débit minimal qu'une infrastructure construite sur le lit d'un cours d'eau doit maintenir pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques. Ce débit doit être au minimum égal à 10 % du module du cours d'eau.

**Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)** : Gaz incolore avec une odeur piquante, formé lors de la combustion de composés sulfurés. Causant des problèmes respiratoires et des dommages environnementaux à fortes concentrations.

**Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)** : Direction de l'État au service du développement durable des territoires, assurant notamment les missions de police de l'eau et des milieux aquatiques.

**Épandage** : Action d'épandre des produits phytosanitaires ou des engrais : résidus organiques, du fumier, du lisier, du compost ou du fourrage sur les terres arables, les prairies ou les potagers.

**Estuaire** : Zone géographique où un fleuve rencontre la mer ou l'océan, créant un environnement de transition avec des caractéristiques hydrologiques, biologiques et chimiques distinctes.

**Eutrophisation** : Processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu ou un habitat, principalement l'azote et le phosphore. Ce problème environnemental indique l'apport excessif d'éléments nutritifs qui entraîne une forte croissance et une augmentation de certaines espèces végétales. Cela entraîne généralement une diminution considérable de la richesse en espèces ou de la biodiversité lié à une désoxygénation du milieu.

**Exutoire** : Endroit où les eaux d'un bassin versant ou d'un cours d'eau s'écoulent vers un autre système d'eau, comme une mer, un océan, une rivière plus grande, ou un autre plan d'eau.

**Forage** : Puit creusé pour accéder à des ressources souterraines.

**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Il s'agit d'une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

**Grand cycle de l'eau** : Processus continu de circulation de l'eau sur Terre incluant l'évaporation, l'évapotranspiration, la condensation, les précipitations, la fonte des neiges, le ruissellement et l'infiltration.

**Hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S)** : Gaz toxique, incolore et inflammable, produit par la décomposition de matières organiques contenant du soufre. Il peut être mortel à fortes concentrations.

**HT** : Hors taxes.

**IAE** : Infrastructures agroécologiques. Elles correspondent à tout habitat d'un agroécosystème dans ou autour duquel se développe une végétation spontanée. Il s'agit d'habitats semi-naturels considérés comme des éléments fixes du paysage ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

**Indice de conversion (IC)** : Mesure de l'efficacité avec laquelle un animal convertit la nourriture consommée en poids corporel, exprimée sous forme de ratio (quantité d'aliment en kg nécessaire pour produire 1kg de poisson)

**Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** : Installations industrielles, agricoles ou autres susceptibles de créer des risques ou des nuisances, soumises à une réglementation spécifique.

**Ligne de partage des eaux** : Ligne géographique imaginaire délimitant les bassins versants adjacents. Les précipitations tombant d'un côté s'écoulent vers un cours d'eau, tandis que celles tombant de l'autre côté s'écoulent vers un autre cours d'eau.

**Lisier vs fumier** : Le lisier est un mélange liquide (urine et eau) et de matières fécales, tandis que le fumier est un mélange solide de déjections animales et de litière (paille).

**Lixiviation** : Transport de particules dissoutes solubles (ex : nitrates) dans le sol sous l'effet de l'infiltration de l'eau.

**Matière en suspension (MES)** : Particules solides présentes dans un liquide qui ne sont ni dissoutes ni sédimentées, indicateur de la qualité de l'eau.

**Matière organique** : Composante biologique des sols, déchets végétaux et animaux, riche en carbone, hydrogène et autres éléments, jouant un rôle crucial dans la fertilité des sols et le cycle du carbone.

**Microplastique** : Petites particules (< 5 mm) de matière plastique dispersées dans l'environnement, posant problème à toutes les échelles trophiques.

**Normes piscicultures** :

- MES : Concentration moyenne sur 24 heures ne dépassant pas 15 mg/l.
- NH<sub>4</sub><sup>+</sup> : Concentration moyenne sur 24 heures ne dépassant pas 0,5 mg/l (1 mg/l pour les cours d'eau froids).
- NO<sub>2</sub><sup>-</sup> : Concentration moyenne sur 24 heures ne dépassant pas 0,3 mg/l.
- PO<sub>4</sub><sup>3-</sup> : Concentration moyenne sur 24 heures ne dépassant pas 0,5 mg/l.
- DBO<sub>5</sub> : Concentration moyenne sur 24 heures ne dépassant pas 5 mg/l.

**Norovirus** : sont des virus très contagieux qui provoquent des gastro-entérites aiguës, caractérisées par des symptômes tels que des vomissements, des diarrhées, des nausées et des douleurs abdominales.

**Nappe phréatique** : Grandes réserves d'eaux souterraines présentes à faible profondeur dans le sous-sol, principale source d'eau potable.

**Pâturage** : Pratique agricole consistant à laisser les animaux d'élevage se nourrir directement sur des parcelles herbeuses.

**Petit cycle de l'eau** : Processus de potabilisation et de traitement des eaux usées incluant le puisage, la station de potabilisation, le transport, la distribution aux habitants, le transport des eaux usées, la station d'épuration et le rejet.

**Pisciculture** : également connue sous le nom d'aquaculture, est une forme d'élevage qui consiste à cultiver des organismes aquatiques tels que les poissons, les crustacés et les mollusques dans des environnements contrôlés comme des étangs, des cages flottantes en mer, des bassins ou des réservoirs. L'objectif principal de la pisciculture est de produire des

organismes aquatiques pour la consommation humaine, la réintroduction dans les milieux naturels, la recherche scientifique ou d'autres applications.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Document de planification de l'urbanisme au niveau communal, projet global d'aménagement du territoire respectant le développement durable et les politiques d'urbanisme.

**Polluants** : Substances introduites artificiellement dans la biosphère ou dont le taux est accru par la civilisation technologique, dommageables pour l'environnement.

**Portion** : Lorsqu'on parle de production "à la portion" en pisciculture, cela signifie que les poissons sont élevés dans le but de fournir des portions individuelles adaptées à la consommation humaine.

**Produits phytosanitaires** : Substances ou préparations utilisées pour protéger les plantes et les cultures contre les parasites, les maladies et les mauvaises herbes, incluant insecticides, fongicides, herbicides et autres agents de protection des cultures.

**Régime (hydrologie)** : Variations saisonnières du débit d'un cours d'eau, distinguant les régimes monomodaux (une seule période de hautes et basses eaux par an) et polymodaux (plusieurs périodes).

**Ruissellement** : Écoulement des eaux à la surface de la terre, contrairement à celle pénétrant par infiltration.

**Rupture de continuité écologique** : Fragmentation des habitats et perturbation du transit sédimentaire et de la circulation des organismes aquatiques due à des obstacles naturels ou anthropiques (barrages, écluses, digues).

**Sédiments** : Particules en suspension se déposant sous l'effet de la pesanteur, caractérisées par leur nature, origine, granulométrie, les espèces qu'elles contiennent et leur éventuelle toxicité.

**SAGE** : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification et de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il vise à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en intégrant les enjeux liés à l'eau et à l'environnement, tout en favorisant la concertation entre les différents acteurs locaux.

**Société à responsabilité limitée (SARL)** : La SARL est une société commerciale dans laquelle la responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. Elle est constituée, au minimum, de 2 associés, au maximum de 100, personnes morales ou personnes physiques. Elle peut être choisie par des artisans, des commerçants, des

industriels et des professions libérales non réglementées. Elle convient aux projets familiaux.

**Station d'épuration** : site qui traite les eaux usées pour les débarrasser de leurs impuretés avant de les rejeter dans l'environnement. L'épuration des eaux est un traitement des eaux usées pour les rendre plus pures et à nouveau exploitables. L'épuration comprend des processus physiques, chimiques et biologiques pour éliminer les contaminants et produire des eaux usées retraitées pour devenir sans danger pour l'environnement. Les eaux rejetées sont appelées des *effluents traités*.

**Surface Agricole Utile (SAU)** : Terres effectivement utilisées pour les activités agricoles.

**Turbidité** : Réduction de la transparence d'un liquide due aux matières non dissoutes, dépendant de la concentration en MES et des caractéristiques des particules.

**Urbanisation** : Processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes, entraînant une imperméabilisation des sols, une augmentation du ruissellement, une diminution de l'alimentation des nappes et une pollution supplémentaire des milieux naturels.

**Zone d'expansion des crues** : Région plate adjacente à un cours d'eau inondée lorsque le niveau de l'eau dépasse la capacité du lit fluvial. Ces zones absorbent une partie des eaux de crue, réduisant les risques d'inondation plus en aval.

**Zone inondable** : Terrain plat ou légèrement vallonné adjacent à une rivière, un ruisseau ou un lac qui subit des inondations occasionnelles ou périodiques. Elle est sujette aux inondations, définie par des critères hydrologiques et géographiques, et pouvant être cartographiée selon différentes probabilités d'occurrence des crues.